



# Qu'est-ce que la Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones asbl

*FMMCSF*

*Septembre 2011*





## 1. Objectif

---

La Fédération a pour objectif général de promouvoir une politique et un projet de société favorisant la santé pour tous. Pour cela, elle s'appuie notamment sur un projet de système de santé organisé à partir des soins de santé primaires, tels que définis par l'OMS<sup>1</sup>, et sur le soutien aux 5 axes de la promotion de la santé tels que définis par la Charte d'Ottawa. Ses valeurs sont la solidarité, la justice sociale, la citoyenneté.

En particulier, la Fédération soutient les maisons médicales dans leur développement et dans les projets : elles constituent la mise en pratique du modèle d'équipes pluridisciplinaires de soins de santé primaires ancrés dans une communauté. Elle représente et défend également les valeurs du mouvement des maisons médicales au travers du dialogue, des partenariats, de la participation aux débats, avec divers acteurs du système de santé et de la société en général.

La Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones regroupe presque 90 maisons médicales implantées en Communauté Wallonie-Bruxelles.

Adresse : bd du Midi 25 bte 5 (5e étage), 1000 Bruxelles

Présidente du conseil d'administration : **Isabelle Dechamps**

Secrétaire générale : **Isabelle Heymans**

Secrétaire politique : **Coralie Ladavid**

Directeur administratif : **Alain Descamps**

Tél. : + 32 (0) 2 514 40 14

Fax : + 32 (0) 2 514 40 04

Email : [fmm@fmm.be](mailto:fmm@fmm.be)

Site Web : [www.maisonmedicale.org](http://www.maisonmedicale.org)

---

<sup>1</sup> Déclaration d'Alma Ata et rapport sur la santé dans le monde 2008 « soins de santé primaires : maintenant plus que jamais ».

## 2. Missions et activités

---

**La Fédération développe ses missions selon deux axes :**

- La défense d'une politique de santé, selon les valeurs du mouvement des maisons médicales ;
- Le service et le soutien au développement et aux projets des maisons médicales.

**Dans le cadre de l'objectif de la Fédération, diverses activités ont été développées :**

- Aide au développement de nouvelles maisons médicales ;
- Soutien à la gestion des maisons médicales ;
- Soutien à la promotion de la santé et à l'action communautaire en santé ;
- Soutien au développement de la qualité ;
- Education permanente ;
- Etudes et de recherches, soutien à la mission d'observatoire de la santé ;
- Groupes de réflexion et d'échanges des pratiques, par profession et par thématique ;
- Stratégie en matière de politique de santé ;
- Publications et communication ;
- Soutien au développement et l'utilisation d'un Dossier santé informatisé ;
- Comité d'éthique.

Ces activités sont soutenues par différents services de la Fédération mais aussi à un niveau plus locorégional par les intergroupes de maisons médicales :

- Liège/Luxembourg ;
- Charleroi ;
- Hainaut occidental ;
- Namur/Brabant wallon - Bruxelles.

### 3. Activités des maisons médicales

---

Les maisons médicales sont des équipes pluridisciplinaires dispensant des soins de santé primaires, continus, polyvalents et accessibles à toute la population. Leurs actions visent à une approche globale de la santé, considérée dans ses dimensions physiques, mais aussi psychiques et sociales et une approche intégrant le curatif, préventif et la promotion de la santé. Elles inscrivent leur activité tant dans l'accompagnement individuel que dans une perspective plus collective et de santé publique, de promotion de la santé. Les maisons médicales s'appuient sur une dynamique de participation communautaire et cherchent à développer l'autonomie des individus dans la prise en charge des problèmes de santé. Elles intègrent leurs actions en partenariat avec le réseau local.

Les maisons médicales sont des structures autogestionnaires, c'est-à-dire que chaque travailleur peut être membre de l'assemblée générale de l'asbl et participer à l'organisation et à la gestion du projet.

### 4. Reconnaissances officielles

---

La Fédération est reconnue par divers pouvoirs publics, en tant que :

- **Association d'éducation permanente**, dans le cadre du décret de la Communauté française (17 juillet 2003), soutenue financièrement dans le cadre d'un programme quinquennal ;
- **Association de promotion de la santé**, dans le cadre du décret de la Communauté française (14 juillet 1997), soutenue financièrement dans le cadre d'un programme quinquennal ;
- **Fédération d'associations de santé intégrées (ASI) par la Région wallonne**. Les missions demandées sont : favoriser la concertation pour promouvoir la qualité des activités, représenter les ASI de manière collective ou individuelle et offrir l'appui aux ASI pour la collecte de données à caractère épidémiologique ;
- **Organisme de coordination par la Région bruxelloise**. Les missions demandées sont : l'organisation et la coordination d'activités relatives à la promotion et à l'information des services ambulatoires qui lui sont affiliés.

### 5. Représentation

---

La Fédération siège notamment :

- Au sein de la concertation sociale grâce à son affiliation à la FASS (Fédération patronale des associations du social et de la santé). Elle siège ainsi en commission paritaire 330 et au sein du Fonds Maribel social (fonds emploi et fonds formation) ;
- A l'INAMI, au sein de la commission forfait ;
- A l'assemblée générale de l'Institut wallon santé mentale (IWSM) ;

Au Conseil supérieur de promotion de la santé (CSPS).



## 6. Partenariats

---

### *Concertation sociale*

- La FASS (Fédération patronale des associations du social et de la santé) dont la Fédération est membre fondateur.

### *Représentation professionnelle*

- Le GBO (Groupement belge des omnipraticiens) par l'affiliation de nombreux médecins de maisons médicales en son sein. Nous sommes présents au bureau et au conseil d'administration.
- L'ACN (organisation professionnelle des infirmiers) : nous sommes représentés à l'assemblée générale et à la commission soins à domicile

### *Promotion de la santé*

- SACOPAR (Santé communauté participation) : la Fédération est membre fondateur. Elle membre de l'assemblée générale.
- Promotion santé et médecine générale (PSMG) : il s'agit d'une asbl co-fondée par la Fédération des maisons médicale et la SSMG (Société scientifique de médecine générale). Nous sommes représentés au conseil d'administration, à l'assemblée générale, au comité de pilotage des activités. Plusieurs de nos travailleurs sont directement impliqués dans la réalisation de ses activités.
- Centre de documentation Bruxelles Santé : la Fédération est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Un travail de collaboration existe entre les deux asbl.

### *Economie sociale et facteurs déterminants de la santé*

- SAWB (Solidarité des alternative wallonnes et bruxelloises) : la Fédération est membre de l'assemblée générale ;
- RFA (Réseau financement alternatif) : la Fédération membre du réseau.

### *International*

- SEPSAC (Secrétariat européen des pratiques de santé communautaires) : nous sommes membre fondateur et siégeons au conseil d'administration et à l'assemblée générale ;
- EFPC (*European Forum for primary care*) : nous sommes membres ;
- ACOPC (*Alliance for community oriented primary care*) : nous sommes membres et actifs dans la fondation et les activités de ce nouveau réseau européen.

## 7. Quelques chiffres

---

La Fédération regroupe **88 maisons médicales** membres.

- **40 à Bruxelles ;**
- **48 en Wallonie.**

**1350 travailleurs** sont actifs dans ces 88 maisons médicales.

- **60% sont salariés ; 40 % sont indépendants : cela représente près de 800 équivalents temps plein ;**
- Fonctions
  - 30% de médecins généralistes ;
  - 20 % d'accueillant(e)s ;
  - 10 % d'infirmier(e)s ;
  - 10 % de kinésithérapeutes ;
  - 5 % d'assistant(e)s sociaux(-ales) et psychologues ;
  - Autres : 20%.

**250 000 patients** sont soignés par an dans les maisons médicales de la Fédération.

- **Soit 2800 par maison médicale.**

# Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones

boulevard du Midi 25/5  
1000 Bruxelles  
+ 32 (0) 2 514 40 14  
fmm@fmm.be

[www.maisonmedicale.org](http://www.maisonmedicale.org)

